



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Exode et chômage en Martinique

Question au Gouvernement n° 3609

Texte de la question

EXODE ET CHÔMAGE EN MARTINIQUE

M. le président. La parole est à M. Jean-Philippe Nilor.

M. Jean-Philippe Nilor. Monsieur le Premier ministre, selon l'INSEE – Institut national de la statistique et des études économiques –, la Martinique, qui compte 363 480 habitants, a perdu 10 % de sa population en dix ans, alors que la démographie française est en croissance continue. Nous subissons une véritable exsanguination du peuple martiniquais avec les départs sans retour de tous ces jeunes en quête de formation et d'emploi.

Paradoxalement, cet exode des forces vives ne freine nullement l'aggravation du chômage endémique, puisque désormais 36 % des 55 000 chômeurs ont plus de 45 ans. La Martinique est le territoire français le plus touché par le chômage des seniors.

L'exode massif des jeunes, le chômage record des seniors, la paupérisation des retraités et le vieillissement de la population concrétisent un risque de désagrégation de la Martinique, confirmant l'inefficience des politiques publiques menées depuis longtemps dans ce territoire.

Cette situation explosive me conduit à réitérer solennellement quatre propositions.

Premièrement, l'État doit donner l'exemple en stoppant l'exil forcé des enseignants néo-titulaires de l'éducation nationale vers la France hexagonale, dès lors que des postes existent sur le territoire martiniquais.

Il convient ensuite d'instaurer un dispositif d'aide au recrutement des cadres, afin d'éviter le phénomène de trappe à bas salaires et d'optimiser ainsi le retour des hauts profils martiniquais.

En troisième lieu, l'administration française se doit de recruter des cadres antillais, de manière à briser le plafond de verre, facteur de discriminations insupportables.

Enfin, quatrième proposition : à compétences suffisantes, il faut promouvoir la priorité martiniquaise à l'embauche pour tout emploi public ou privé à pourvoir sur le territoire.

Monsieur le Premier ministre, prendrez-vous donc enfin les mesures fortes et courageuses de nature à permettre le retour à l'emploi au pays de ces forces vives ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des outre-mer.

M. Sébastien Lecornu, ministre des outre-mer. Vous avez raison sur les faits en évoquant une spécificité

antillaise grave, qui nous préoccupe fortement et qui pose question en matière de natalité, mais également – vous l'avez dit – d'émigration. À cet égard, votre question appelle une série de réponses.

La première est connue et porte sur l'attractivité. Vous en avez parlé en filigrane dans votre intervention et il convient de la considérer de manière très globale. L'attractivité a trait à l'emploi. Vous avez rappelé les chiffres, sur lesquels je n'aurai pas le temps de revenir dans les deux minutes qui me sont imparties. Mais nous avons abordé ce sujet lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2021. Des mesures importantes ont été prises et il nous faudra bien sûr continuer d'avancer en ce sens.

La continuité territoriale, que vous n'avez pas évoquée et que nous continuons de développer, constitue une autre réponse, en ce qu'elle contribue à lutter contre une forme d'assignation à résidence.

Troisièmement, il nous faut évidemment être à la hauteur des grands défis, notamment sanitaires, auxquels fait face votre territoire. Comment ne pas mentionner la question de l'eau en Martinique et en Guadeloupe ? Comment un jeune peut-il revenir au pays de bon cœur s'il sait qu'un certain nombre de fonctions vitales du service public peuvent y être en défaut ? C'est également pour cette raison que je souhaite accélérer sur cette question.

Quant à la pauvreté, nous serons prochainement amenés, monsieur le député, à travailler ensemble sur ce point, car je souhaite adapter la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté aux territoires ultramarins.

En ce qui concerne la fonction publique, Amélie de Montchalin et moi-même allons évoluer sur le recrutement des cadres. Vous savez que des avancées sont en cours à Mayotte et qu'elles commencent à porter leurs fruits en Nouvelle-Calédonie. Nous souhaitons toutefois fixer deux limites à ne pas franchir. En quelques secondes, je n'ai pas le temps de préciser ma pensée, mais les quotas en constituent une. Et il convient évidemment de ne pas remettre en cause les critères de transparence du recrutement de la fonction publique, qui font l'honneur de notre service public aussi bien dans l'Hexagone que dans nos territoires d'outre-mer.

Enfin, ces questions ne sont pas seulement l'affaire de l'État – vous l'avez d'ailleurs dit et je vous en remercie. Les associations accomplissent un travail remarquable, à l'instar d'Alé Viré, qui déploie de bonnes initiatives sur le terrain. Et je souhaite que la campagne des élections départementales et régionales qui viennent permettent d'aborder ces questions, car celles-ci sont aussi l'affaire des collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Nilor](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3609

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 décembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 décembre 2020](#)